République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 01

TRANSFORMATION DE TROIS POSTES A TEMPS NON COMPLET EN POSTES A TEMPS COMPLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La municipalité, pour améliorer le fonctionnement du service technique, a souhaité modifier le temps de travail de 3 agents. Pour cela, l'avis FAVORABLE du Comité Technique Paritaire, réuni le 9 octobre 2006, a été obtenu pour la transformation :

- de trois postes existants d'agent des services techniques,
- à temps non complet pour 31 H 15

En

- trois postes d'agent des services techniques
- à temps complet pour 35 H

à compter du 1er septembre 2006.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confirmer la transformation des postes comme présenté ci-dessus.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 02

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE BIBLIOTHECAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 28 juin 2006, le Conseil Municipal avait décidé de créer le poste de bibliothécaire territorial à compter du 1er octobre 2006, en vue de la prochaine construction de la médiathèque.

Cet agent a été recruté et a débuté sa mission et il convient donc de modifier, de la manière suivante, la délibération du Conseil Municipal du 22 mars relative au régime indemnitaire, précisément le montant du crédit global de la prime "Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires".

prime : IFTS	cadres d'emplois/grades	nombre d'agents	montant de référence	coefficient	crédit global
délibération du 22 mars	attaché	1	1.042,77	8	8.342
modification	**bibliothécaire**	**1**	**1.047,98**	**1,5**	**1.572**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter cette modification du régime indemnitaire 2006 relative au crédit global de la prime IFTS, avec l'intégration du grade de bibliothécaire.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 03

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES "CANTINE / ACCUEIL"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 6 février 2002, le Conseil avait mis à jour le montant du cautionnement et d'indemnité des régisseurs, notamment pour la régie de recettes "cantine / accueil". Le montant du cautionnement avait été fixé à 1.220 euros et l'indemnité de régisseur à 160 euros pour un montant perçu mensuellement estimé entre 7.601 et 12.200 euros.

Après vérification, la recette mensuelle de cette régie s'élève actuellement à plus de 13.000 euros.
Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel de 3 septembre 2001, il convient de réactualiser le cautionnement du régisseur ainsi que l'indemnité de responsabilité en modifiant les montants actuels :

- cautionnement : passerait de 1.220 à 1.800 euros,
- indemnité de responsabilité : passerait de 160 à 200 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ces deux modifications à intervenir dans le cadre de la régie de recettes "cantine / accueil".

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 04

A.C.M.O. – AGENTS CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DES REGLES D'HYGIENE ET DE SECURITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le décret du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale prévoit que l'autorité territoriale nomme un ou plusieurs agents chargés de la mise en œuvre dans ces domaines. Ces agents sont appelés ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail).

Le rôle à assurer dans ce cadre peut se résumer de la manière suivante : assister et conseiller l'autorité territoriale afin de :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents (analyser les risques et rendre compte des dysfonctionnements, ...),
- améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail (proposer des mesures d'amélioration, participer aux réunions relatives à ces domaines, concourir à la mise en place et au développement de la politique de prévention, ...),
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre (constituer une base documentaire, proposer des solutions, ...),

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services (attirer l'attention de l'autorité sur ses obligations en matière de sécurité au travail, veiller à la bonne tenue des registres obligatoires).

Ainsi que cela avait été dit au C.T.P. de 2004 :

- le C.C.A.S. a fait connaître le nom des deux ACMO qui seront chargés de cette mission au sein du Centre Communal,
- la ville de Marguerittes a fait appel, par convention, au Centre de Gestion pour effectuer une mission d'expertise sur les sites et établir un rapport "constats et recommandations". Ce document pourra servir d'ouvrage de référence pour les travaux de ces ACMO.

Considérant cette fonction à mettre en place dans notre commune et la diversité des environnements de travail à prendre en compte, la commune a opté pour la désignation de plusieurs ACMO. **Le C.T.P. a été avisé de ce dossier et s'est déclaré favorable, le 9 octobre 2006.**

- Mlle Sylvie BOMPARD pour assurer le secrétariat de cette mission,
- Mme Ghislaine EVE pour le domaine des salles et des écoles,
- M. Guillaume VALLIER pour le domaine administratif, police municipale et divers.
- M. Pierre GARCIA pour les métiers du service technique.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'organisation de cette mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein de la mairie de Marguerittes.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 05

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "MARGUERITTES RUGBY CLUB"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Lors du vote du budget primitif, le 22 mars 2006, considérant les éléments manquants dans le dossier de la demande de subvention déposé par "Marguerittes Rugby Club", il avait été décidé d'attendre de recevoir les informations manquantes pour voter le montant de cette aide fixée à 4.500 euros.

Depuis quelques mois déjà, le président a apporté ces compléments et demande le versement de la subvention annuelle de 4.500 euros.

La municipalité est d'accord sur le vote de cette aide de 4.500 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 4.500 euros pour l'année 2006 à "Marguerittes Rugby Club" (exercice budgétaire 2006).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 06

SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Dans le cadre du vote du budget primitif 2006, considérant son budget, l'Office Municipal de la Culture avait indiqué qu'il n'avait pas besoin de la totalité, dans un premier temps, et n'avait demandé qu'une partie (12.500 €) de la subvention annuelle habituellement attribuée (25.000 €).

L'Office demande le versement d'un complément de subvention de 10.000 €.

La municipalité est d'accord sur le vote de cette aide de 10.000 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter une subvention complémentaire de 10.000 €, pour l'année 2006, à l'Office Municipal de la Culture (exercice budgétaire 2006).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 07

MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Afin d'assurer la maintenance des équipements d'éclairage public de la commune, un contrat ALADIN de type M.E.T.P. a été conclu avec l'entreprise FABRE en juin 1991. Ce marché, d'une durée de 15 ans, a pris fin de le 16 juin 2006.

Dans le cadre de l'entretien de ces équipements, la municipalité n'a pas souhaité reconduire le principe d'un contrat de longue durée ; en conséquence, un marché de service d'une durée maximale de trois ans a été mis en forme et ouvert à la concurrence.
Ce marché (appel d'offres ouvert) comprend **2 lots** :

Le **lot n° 1** à prix global et forfaitaire est attaché à la maintenance proprement dite :

- dépannages,
- relampage complet la 1ère année,
- dépistage des pannes,
- gestion et mise à jour informatique du patrimoine,
- conseil en ingénierie,
- suivi des interventions,
- éclairage de Noël.

Le **lot n° 2** (marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires) est destiné à toutes les interventions qui ne peuvent être logiquement prévues, par exemple :

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

- vandalisme,
- dégâts suite à intempéries exceptionnelles,
- accidents,
- petits travaux demandés par le maître d'ouvrage.

Déroulement de la procédure :

Appel d'offres ouvert (articles 57, 58 et 59 du code des marchés publics).

Date d'envoi des avis d'appel public à concurrence :
- JOUE, le 06.07.2006
- BOAMP, le 13.07.2006
- MIDI LIBRE, le 13.07.2006
- LE MONITEUR, le 13.07.2006

1ère réunion de la commission d'appels d'offres
- le 05.09.2006
- les différentes pièces de chacune des offres sont enregistrées.

2ème réunion de la commission d'appels d'offres
- le 19.09.2006
- la commission attribue les lots 1 et 2 à l'entreprise ETDE (entreprise mieux et moins disante) pour un montant de :
 - lot n° 1 : 50.260 € TTC
 - lot n° 2 : marché à bons de commande :
 - maximum : 24.000 € TTC
 - minimum : 6.000 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, en application de l'ordonnance n° 2005-45 du 6 juin 2005, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché correspondant.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 08

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION PRADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

RAPPEL

Le marché concerné est attaché à la construction de deux logements pour les gardiens du domaine municipal de Praden et d'un entrepôt pour les ateliers municipaux. La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert (envoi des avis d'appel publics à concurrence le 25.01.2006).
Les 12 lots ont été définitivement attribués par la commission d'appel d'offres réunie le 21 mars 2006 pour un montant total de 289.210,76 € HT.

Le présent avenant se rapporte au lot n° 2 (maçonnerie, gros-œuvre) dont les caractéristiques principales (du marché initial) sont énoncées ci-dessous :

- montant : 97.939,36 € HT,
- approuvé par le maître d'ouvrage le 07.04.2006,
- déposé au contrôle de légalité le 18.04.2006,
- notifié le 06.06.2006.

OBJET DE L'AVENANT

Les résultats de l'étude de sol qui a été réalisée après la notification du marché ont conduit à un renforcement des fondations prévues au cahier des charges.

- dans le poste 02.03 du décompte du prix global forfaitaire (DPGF), le volume des fouilles passe de 46 m³ à 76 m³,

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

- dans le poste 02.04 du DPGF, le béton de propreté est supprimé ; en revanche, du gros béton type 2 est rajouté pour une quantité de 40 m³.

Globalement, ceci engendre une plus-value au marché initial de 4.590,59 € HT qui passe ainsi de 97.939,36 € HT à **102.529,95 € HT**, soit une augmentation de 4,69 %.

Après délibération et à l'unanimité, en application de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire l'avenant sus-défini.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 10

PRODUIT 2005 DES AMENDES DE POLICE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par délibération du 22 mars 2006, le Conseil Municipal a sollicité auprès du Conseil Général du Gard une participation financière au titre de la 2ème tranche de la réfection de la rue des Anciens Combattants dont une partie de la dépense concerne les aménagements ou équipements destinés à ralentir la vitesse des véhicules ou à assurer la sécurité des cyclistes.

Cette collectivité a informé la commune de sa décision de retenir ce dossier dans le cadre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police 2005 (budget de l'Etat), soit un montant de subvention de 37.600 €.

La préfecture du Gard, de son côté, rappelle cette information mais précise que cette allocation ne sera versée qu'après production d'une délibération du Conseil Municipal comportant L'ENGAGEMENT DE RÉALISER LES TRAVAUX DÉSIGNÉS ; il convient d'adresser à cette administration avant le 15 novembre, cette décision.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son engagement de réaliser les travaux de réfection de la rue des Anciens Combattants financés dans le cadre du produit 2005 des amendes de police.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 11

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DES ARTS MARTIAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Après avoir rencontré les clubs d'aïkido, de judo et de karaté, la municipalité confirme la nécessité d'agrandir la salle des arts martiaux "dojo Taillefer" qui est devenue trop petite.

La première étude réalisée prévoit un doublement de la surface actuelle avec construction de vestiaires – sanitaires complets et un dojo muni d'une séparation mobile permettant l'organisation de deux séances distinctes.

Ce projet est estimé à la somme de 380.000 euros TTC.

Considérant :

- **l'utilisation intercommunale de ce dojo puisqu'une partie des adhérents des associations utilisatrices habitent dans les communes environnantes,**
- **les possibilités d'aides financières de l'Etat, la Région et le Département du Gard,**
- **la position de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole qui a décidé, en fonction notamment de critères d'intercommunalité, de pouvoir intervenir dans le financement de la réalisation d'équipements sportifs,**

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de ces partenaires publics une inscription en subvention pour le projet de restructuration de la salle des arts martiaux, à utilisation intercommunale, située à Taillefer.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 12

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DEPARTEMENT DU GARD POUR L'EXPLOITATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA M.G.T.O.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

- Considérant que la Maison de la Garrigue et des Terroirs de l'Olivier (M.G.T.O.) est l'aboutissement d'une politique environnementale menée depuis quinze ans sur la garrigue périurbaine,

- Considérant que la Région Languedoc-Roussillon, le Département du Gard et l'Etat ont signé l'avenant 2006 au contrat de Pays "Garrigues et Costières de Nîmes",

- Considérant que l'opération "Préserver le territoire et l'identité du Pays" a été retenue par la Région Languedoc-Roussillon, le Département du Gard et l'Etat, dans le cadre de la programmation 2006 du contrat de Pays "Garrigues et Costières de Nîmes",

Après délibération et à l'unanimité (4 abstentions : MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région Languedoc-Roussillon, du Département du Gard et de l'Etat, sur les bases du budget d'exploitation et de développement de la M.G.T.O.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 13

VENTE DE TERRAINS A AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La société Autoroutes du Sud de la France procède à la mise à jour des plans de délimitation du domaine public autoroutier de la "A.9" sur la commune de Marguerittes et doit intégrer les modifications intervenues sur l'aire de Marguerittes Nord, au droit de l'ancienne piste de la D.R.I.R.E.

Dans le cadre des dossiers d'extension déposés pour les deux aires Nord et Sud, A.S.F. doit créer des bassins pour la protection de la ressource en eau afin d'assurer le confinement d'une pollution accidentelle, la décantation de la pollution chronique et la régulation des débits de fuite lors des évènements pluviaux ; pour cela, A.S.F. souhaite utiliser des anciens délaissés de la construction de l'autoroute A.9 qui sont propriété communale. Ces ouvrages d'assainissement nécessitent le déplacement d'une voie communale.

Les terrains nécessaires à la réalisation des voies latérales situées au droit du futur fossé sud sur la base des mêmes caractéristiques techniques seront acquis par A.S.F. pour le compte de l'Etat. Il s'agit des terrains suivants d'une contenance totale de 15.516 m² dont 11.447 m² seraient vendus à A.S.F. :

section cadastrale	numéro cadastral	nature	surface totale en m²	surface à céder
BS	86		4.899	830
BS	1		2.262	2.262
BW	16	chemin	4.473	4.473
BW	17	chemin	1.997	1.997
BW	4		1.885	1.885

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

Le service de la Brigade des évaluations domaniales saisi par A.S.F. fixe la valeur vénale de ces parcelles en nature, principalement de fossé et de chemin de terre, à 2 euros le m², soit pour les 11.447 m² qui seront vendus, une valeur de 22.894 euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à intervenir ainsi que l'acte de transfert de propriété vers les A.S.F. pour le montant de 22.894 euros.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 14

PROJET DU DEPARTEMENT "CENTRE MEDICO-SOCIAL"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

En 2003, la municipalité avait donné un accord de principe pour l'implantation à Marguerittes d'un centre médico-social pour la circonscription de Nîmes-Est. L'emprise foncière correspondante qui serait donnée pour l'euro symbolique au Département du Gard, maître d'ouvrage du projet, pourrait se situer au lieu-dit "Peyrouse", entre le centre Françoise Dolto et le stade de rugby.

Ce projet n'a pu aboutir car la parcelle concernée cadastrée BP n° 40 pour une contenance de 46 ares 99 appartient encore à l'association "ARC", ancienne succession Mourier.

Il faut rappeler que la commune de Marguerittes, depuis des années déjà, souhaite acheter notamment 3 parcelles appartenant à l'ARC, depuis la donation de Mlle Mourier, décédée le 10 mars 1995. Il s'agit de 2 terrains situés à Peyrouse (dont le BP 40) et un autre situé à Terre Guirarde. De nombreux courriers ont été adressés à l'étude du notaire chargé de la succession sans aboutissement de cette affaire. Le 11 octobre 2006, une nouvelle correspondance a été envoyée à la SCP ALAUX pour relancer l'acquisition.

De son côté, le Département envisage de concrétiser son projet de construction et demande la confirmation de la position de la ville relative à la mise à disposition de l'emprise nécessaire à la construction prévue qui prévoit un total couvert de 300 m² sans tenir compte des espaces de circulation ; une partie de la parcelle cadastrée BP 39 conviendrait.

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner au Département du Gard, pour l'euro symbolique, l'emprise de terrain nécessaire à la construction du centre médico-social, soit une partie du terrain cadastré BP n° 39 qui sera à découper.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette opération.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 15

MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT A NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La communauté d'agglomération de Nîmes Métropole rappelle que l'adhésion de la commune à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et le transfert à cet établissement public de coopération intercommunale de la compétence assainissement entraînent une procédure administrative à suivre.

De l'article L. 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que "le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, aux dispositions de l'article L. 1321-1 et suivants, c'est-à-dire "la mise à disposition de la collectivités bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence", il convient de mettre à disposition de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole les biens immeubles suivants ainsi que les biens meubles figurant sur le procès-verbal.
Aux termes de l'article L. 1321-2 du C.G.CT., la remise des biens a lieu à titre gratuit ; le bénéficiaire assume l'ensemble des obligations du propriétaire, assure le renouvellement des biens mobiliers et possède tous pouvoirs de gestion.

Il peut autoriser l'occupation des biens remis et en perçoit les fruits et produits, agit en justice au lieu et place du propriétaire.

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

Il peut également procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affection des biens.

Il est substitué de plein droit à la commune dans toutes ses délibérations et dans ses actes relatifs à la compétence transférée. Les contrats relatifs à ces biens sont exécutés dans leurs conditions antérieures jusqu'à leur déchéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le co-contractant. C'est la commune qui doit informer ceux-ci de la substitution.

En cas de désaffectation des biens, c'est-à-dire dans le cas où ceux-ci ne seraient (seront) plus utiles à l'exercice de la compétence par l'E.P.C.I., la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser le maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles précités, avec le président de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole,**
- **d'annuler toute délibération précédente et la remplacer par la présente,**
- **d'inscrire les opérations d'ordre budgétaire nécessaires par une décision modificative (exercice 2006).**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 16

MODIFICATION DES STATUTS DE NIMES METROPOLE (RESERVES FONCIERES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier d'août 2006, Monsieur le Président informe la ville qua la communauté d'agglomération s'est prononcée unanimement en faveur d'une extension de sa compétence en matière de constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire.

Le rapport de présentation lu en conseil communautaire le 27 juillet dernier, indique "qu'à l'occasion du vote du budget primitif, Nîmes Métropole a manifesté la volonté de développer une politique foncière volontariste".

Toutefois, l'acquisition de terrains par Nîmes Métropole est aujourd'hui subordonnée à la réalisation immédiate d'un projet d'intérêt communautaire. Rien n'autorise en effet Nîmes Métropole à constituer des réserves foncières identifiées comme telles, c'est-à-dire non nécessairement liées à une opération programmée et planifiée, à l'exception du domaine de l'équilibre social de l'habitat.

Nîmes Métropole doit pouvoir pourtant profiter d'opportunités foncières afin de réaliser des opérations qui ne sont qu'à l'état d'ébauche, à moyen ou long terme.

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

Aucune acquisition visant à la constitution de réserves foncières d'intérêts communautaire ne pourra se faire sans à la fois l'accord de la commune concernée et de Nîmes Métropole. Les acquisitions auront lieu par les voies légales (amiable, expropriation, délégation du droit de préemption communal) et ne modifient donc aucunement les transactions immobilières des communes.

En outre, ces opérations doivent favoriser la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et seront liées à l'exercice des compétences de Nîmes Métropole.

Ces acquisitions permettront de réaliser des réserves foncières en profitant d'une opportunité d'aliénation, et ainsi d'éviter des surcoûts et des délais dans la réalisation d'opérations. Surtout, elles prémunissent Nîmes Métropole contre tout risque contentieux.

Enfin, ce dispositif permettra d'inscrire Nîmes Métropole dans cette logique et ce, sans attendre la mise en place effective d'un EPFR ou d'EPFL.

Une ligne budgétaire de 3 millions d'euros a été votée dans le cadre du budget primitif 2006, pour les acquisitions foncières.

Après délibération et à l'unanimité (4 abstentions : MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal décide d'approuver la décision correspondante en autorisant la nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole telle qu'elle a été arrêtée par le conseil communautaire de Nîmes Métropole le 27 juillet 2005.

Paragraphe ajouté à l'article 4 relatif aux compétences de Nîmes Métropole :
"CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du projet d'agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et à l'exercice dans ce cadre, des compétences de Nîmes Métropole. L'acquisition de ces immeubles aura pour effet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire."

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 17

PRESENTATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Monsieur le Président de Nîmes Métropole demande, par courrier, au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le Plan Local de l'Habitat 2006 – 2011 dont le projet a été arrêté en séance communautaire du 27 juillet 2006.

Monsieur FOURNIER précise que l'objectif principal du P.L.H. est de permettre à chaque ménage d'accéder à un logement adapté à ses besoins, à sa famille, à son âge ainsi qu'à ses revenus. Cet objectif doit viser à offrir un logement décent de qualité à chacun en privilégiant un cadre de vie agréable.

Afin de répondre à ces grands défis, l'ambition du P.L.H. est :

- d'assurer un rythme de production de logements sur le territoire communautaire qui doit permettre d'accompagner le développement démographique et économique de l'agglomération,
- d'améliorer la qualité et l'attractivité du parc de logements actuels en favorisant la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé, mais aussi en mettant en œuvre des projets de rénovation urbaine,
- de permettre la diversité de l'habitat sur l'ensemble des communes de l'agglomération, et en particulier le développement de logements à loyers maîtrisés en en accession sociale,
- d'inscrire la politique de l'habitat dans une perspective de développement durable.

.../...

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

En substance, le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre au besoin en logements et en hébergements, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de P.L.H. 2006 – 2001 tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole le 27 juillet 2006.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 18

FIXATION DE TARIFS POUR LA VENTE DE PRODUITS A LA M.G.T.O.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Afin de proposer aux visiteurs une palette plus large de produits, il est souhaitable que la M.G.T.O. puisse vendre :

- des bouteilles de 75 cl de vin A.O.C. "Costières de Nîmes" provenant de la cave coopérative de Marguerittes au prix de 5 € la bouteille,
- des cartes d'orientation réalisées par la Fédération Française de courses d'orientation, à la suite de la manifestation des samedi 21 octobre et dimanche 22 octobre derniers, au prix de 50 centimes l'unité ou 10 € les 25 (soit 40 centimes par carte).

Après délibération et à l'unanimité (4 abstentions : MM GRENIER, MOLINA, ALOÏSI, Mme DHARREVILLE [pouvoir à M. MOLINA]), le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser la vente de ces nouveaux produits,**
- **de fixer leur prix de vente comme indiqué ci-dessus.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 /19

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE TAXES LOCALES D'URBANISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Le comptable du Trésor a adressé en mairie la demande de remise gracieuse des pénalités formulée par un couple de Marguerittes. Ce dernier est redevable de taxe d'urbanisme à payer en deux échéances. Si le premier versement a bien été effectué, le 2ème a été oublié et a fait l'objet de pénalités de retard pour un montant total de 276 euros.

Considérant les motifs des demandeurs, le comptable a émis un avis favorable pour une **remise partielle** à concurrence de **170 euros**.

Après délibération et à l'unanimité (1 abstention : M. ALOÏSI), le Conseil Municipal décide d'accorder une remise partielle des pénalités à concurrence de 170 €, compte tenu des motifs du demandeur (réf. PC 15602F0018/B).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 20

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD ADHESION DE "LES MAGES"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier, Monsieur le Président délégué du syndicat d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard informe la ville que son comité a décidé, le 10 juillet 2006, d'accepter l'adhésion de la commune suivante :

- LES MAGES

Chaque Conseil Municipal faisant partie de ce syndicat doit délibérer, afin d'approuver (ou non) cette adhésion.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de délibérer favorablement sur cette affaire et d'accepter l'adhésion de la commune de LES MAGES.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 09

RUE DES ANCIENS COMBATTANTS TRANCHE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La rue des Anciens Combattants, sur le tronçon compris entre le numéro 9 et la rue des Chardonnerets, est une artère vétuste qui évacue mal les eaux de ruissellement. En outre, la grande largeur de sa chaussée encourage une vitesse élevée des véhicules qui l'empruntent.

Afin de remédier à ces défauts, la municipalité a mis en forme un projet de marché de travaux qui intègre :

- l'extension du réseau d'eaux pluviales,
- la rénovation complète de la structure de voie, son redimensionnement ainsi que l'installation de dispositifs propres à ralentir la vitesse des véhicules.

Estimation des travaux : 175.000 € TTC,
Procédure de consultation : marché négocié – articles 34, 65 et 66 du code des marchés publics.

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 4 octobre 2006 afin de désigner le titulaire de ce marché ; l'entreprise APPIA a été déclarée le moins disante pour un montant de 152.382,35 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, en application de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire le marché sus défini.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

Afin de proposer aux visiteurs une palette plus large de produits, il est souhaitable que la M.G.T.O. puisse vendre du vin AOC "Costières de Nîmes" en provenance exclusive de la cave coopérative de Marguerites.

La bouteille de vin rouge de 75 cl pourrait être proposée au prix de 5 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser la vente de ce nouveau produit,**
- **fixer son prix de vente.**

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 22

Z.A.C. DU T.E.C.
VENTE DU LOT 105 A LA S.C.I. "LES OLIVIERS"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

Par courrier du 20 octobre, Maître FUMET a transmis un courrier en mairie afin de traduire les termes de l'entretien qui s'est déroulé en son étude le même jour. L'étude demande, au nom de son client, la S.C.I. "Les Oliviers" représentée par Madame MARTIN, le maintien du prix de vente du lot 105 situé sur la Z.A.C. pour une contenance de 2.000 m², défini lors de la signature du compromis de vente.

En effet, pour un certain nombre de raisons opposables, il a été impossible de procéder, dans les délais impartis, à l'établissement de l'acte notarié relatif à ce lot ayant fait l'objet de la signature du compromis de vente en date du 30 septembre 2003 avec la S.A.R.L. BTPN représentée par Madame MARTIN.

Après délibération et à l'unanimité, considérant les raisons de ce retard, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à maintenir le prix du lot 105 situé sur la Z.A.C. pour une contenance de 2.000 m² à la somme de 43.749,68 € TTC, soit 36.580 € H.T. (18,29 € HT le m²).

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

République Française

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
23

nombre de membres absents représentés :
5

nombre de membres absents non représentés :
1

date de la convocation :
19 octobre 2006

OBJET :

N° 2006 / 10 / 21

RUE DES ANCIENS COMBATTANTS TRANCHE N° 2 DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE NIMES METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2006

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur William PORTAL, Maire.

Membres présents : MM William PORTAL, André DHIOS, Denis BRUYÈRE, André CORRIEU, Mme Anne GUTHERZ, MM Denis CANTIER, Serge GRANIER, Roger ARMAND (intègre la séance à 18 H 34), Claude SCERRI, Mmes Brigitte AGUILA, Nadège ARNAL, M. Paul CABANON, Mmes Catherine GOMEZ, Christiane COURTIN, M. Philippe MELEDER, Mmes Marie-Joseph DESCARPENTRIES (quitte la séance à 20 H 15, pouvoir à M. CABANON), MM. Gilbert GRIMAUD (quitte la séance à 21 H 15, pouvoir à Mme AGUILA), Manuel BELMONTE, Jean GRENIER, Raphaël MOLINA, Alain ALOÏSI (pouvoir à M. GRENIER jusqu'à 19 H 30), M. Sauveur VIDAL, Mme Rollande SERYLO.

Membres absents excusés, représentés : M. Vivian MAYOR (pouvoir à M. BRUYERE), Mmes Jacqueline BATTE (pouvoir à M. PORTAL), Géraldine CABRERA-MARTIN (pouvoir à Mme GOMEZ), Hélène DHARREVILLE (pouvoir à M. MOLINA), Carole BOUDIN (pouvoir à M. VIDAL).

Membre absent non excusé, non représenté : Mme Sandrine MARTONE.

Secrétaire de séance *: M. Denis BRUYERE.*

Le Conseil Municipal régulièrement constitué,

La commune de Marguerittes a décidé d'engager les travaux d'aménagement de voirie attachés au 2ème tronçon de la rue des Anciens Combattants.

Cette rue présente un intérêt particulier ; elle est, en effet, une des principales pénétrantes de l'agglomération. Ouverte sur la route départementale 135, son importance a été fortement accrue par l'urbanisation des quartiers Sud de la ville.

Le constat actuel peut se résumer ainsi :

- artère vétuste et en très mauvais état,
- très peu de pente dans les profils et un réseau d'évacuation des eaux de pluie insuffisant,
- voie large engendrant une vitesse élevée des véhicules, compromettant la sécurité des usages du domaine public et notamment piétons et cyclistes.

Ces travaux de voirie ont donc pour objectifs principaux la sécurité des usagers, qu'ils soient automobilistes, piétons ou cyclistes, l'amélioration de l'environnement, l'embellissement de la ville, la pérennisation du patrimoine.

Il s'agit pour cela de diminuer la largeur de chaussée et pour la même finalité, de mettre en place tous les équipements propres à ralentir la vitesse des véhicules, d'aménager les trottoirs, d'assurer le meilleur écoulement possible des eaux de pluie. Ces travaux engendrent bien sûr le remplacement des maçonneries de voirie ainsi que les revêtements de chaussée et trottoirs.

Les réseaux électriques aériens vont également être enfouis : les supports et poteaux béton existants seront donc enlevés.

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444

nota : le premier tronçon de cette voie a été réalisé en 2005 ; le 2ème tronçon est au programme des exercices 2006 et 2007.

Ce projet a fait l'objet de deux marchés distincts qui ont été attribués.

MONTAGE FINANCIER

DEPENSES – Montant des prestations 274.376,42 € TTC

Enfouissement des réseaux électriques

- Travaux
 - basse tension E.D.F.87.317,06 € TTC
 - éclairage public23.024,24 € TTC
 - France Télécom5.292,89 € TTC

- Maîtrise d'œuvre (5,5 %).....6.359,88 € TTC

Pluvial et voirie

- Travaux.....152.382,35 € TTC

RECETTES – Subventions 97.609,06 €

- Eclairage public + maîtrise d'œuvre à 30 %, soit
 (19.251,03 + 1.058,80) x 0,3.....6.092,95 € HT

- Basse tension + maîtrise d'œuvre à 70 %, soit
 (73.007,60 + 4.015,42) x 0,7.....53.916,11 € HT

- Pluvial + voirie

- Produit des amendes de police – aménagement de sécurité
 subvention.....37.600,00 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole l'inscription en subvention pour ce projet de travaux d'amélioration de la rue des Anciens Combattants – tranche 2.

Le Maire

Publié le : 15/07/2025 10:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/35444